



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 057-215705336-20230227-2023200-DE

SLO

Séance du 27 février 2023 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil

Quorum : 8

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. COLIN Jean-Yves donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul

Absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Excusé(s) :

M. COLIN Jean-Yves

Secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Président de séance : M. CHLOUP Roland

1 - Ouverture de crédit

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir un crédit de 250 000,00€ à la section d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2023(BP 2023), conformément aux dispositions de l'Article L1612-1 du CGCT

Ces articles seront ventilés comme suit :

- Article 45812202 : 40 000€
- Article 45812201 : 210 000€

Ces crédits seront financés par un transfert de crédits du 2315 lors de l'adoption du BP 2023

Le maire entendu
le Conseil Municipal
après avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver l'ouverture de crédits

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Avenant lot 1 marché SADE

Pour régulariser une erreur matérielle commise lors de la notification du marché, la commune décide la signature d'un avenant au marché SADE lot N° 1 prenant en compte le résultat de la négociation effectuée avec l'entreprise

**Le maire entendu
le Conseil Municipal
après avoir délibéré**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 057-215705336-20230227-2023200-DE

S'LO

DECIDE

de signer l'avenant négocié

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

**Fait à PANGE
Le Maire,**



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
21/02/2023Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. COLIN Jean-Yves donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Etai(ent) excusé(s) :

M. COLIN Jean-Yves

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2023/201**Objet : Ouverture de crédit**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir un crédit de 250 000,00€ à la section d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2023(BP 2023), conformément aux dispositions de l'Article L1612-1 du CGCT

Ces articles seront ventilés comme suit :

- Article 45812202 : 40 000€
- Article 45812201 : 210 000€

Ces crédits seront financés par un transfert de crédits du 2315 lors de l'adoption du BP 2023

Le maire entendu
le Conseil Municipal
après avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver l'ouverture de crédits

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

21/02/2023

Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. COLIN Jean-Yves donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

Etai(ent) excusé(s) :

M. COLIN Jean-Yves

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2023/202**Objet : Avenant lot 1 marché SADE**

Pour régulariser une erreur matérielle commise lors de la notification du marché, la commune décide la signature d'un avenant au marché SADE lot N° 1 prenant en compte le résultat de la négociation effectuée avec l'entreprise

Le maire entendu
le Conseil Municipal
après avoir délibéré

DECIDE

de signer l'avenant négocié

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



